

ACTUALITE AIDE MEDICALE D'ETAT

Plénière Corevih Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy,
le 23 mai 2024 au Gosier



Aujourd'hui

- *L'Aide Médicale d'Etat est une aide sociale légale qui relève de la solidarité nationale. Elle a été instaurée par la [loi n° 99-641 du 27 juillet 1999](#). Elle peut être attribuée pour une période d'un an aux personnes d'origine étrangère en situation irrégulière. Elle est renouvelable.*
- *Elle permet l'accès aux soins, aux traitements.*

Aide médicale d'État : un dispositif sanitaire utile

- *L'aide médicale d'État, qui inclut l'AME de droit commun et le dispositif des soins urgents et vitaux, vise à offrir une protection sanitaire aux étrangers en situation irrégulière présents sur le territoire
L'AME de droit commun offre une couverture santé relativement complète aux étrangers en situation irrégulière pouvant démontrer une résidence d'au moins trois mois en France.*
- *Le dispositif des soins urgents et vitaux permet de financer a posteriori l'octroi de soins par les hôpitaux à des étrangers en situation irrégulière non-éligibles à l'AME.*
- *L'AME répond en premier lieu à un principe éthique et humanitaire, mais aussi à un objectif de santé publique.*
- *L'AME complète le cadre réglementaire qui garantit la protection santé individuelle et garantit ainsi une protection santé collective sur le territoire.*

Les bénéficiaires

- *Les bénéficiaires de l'AME sont des personnes en grande précarité qui résident depuis plus de trois mois en France.*
- *Ils sont plus souvent exposés à des risques de santé en raison de leurs conditions de vie (hébergement précaire, ressources, insalubrité, vie à la rue, précarité énergétique etc.).*
- *Les bénéficiaires de l'AME ont accès plus tardivement et plus difficilement à cette prestation d'aide sociale. La complexité des démarches concernant l'AME est soulignée par le Défenseur des droits comme un frein majeur, facteur de renoncement aux droits et aux soins, ainsi que de refus de soin.*

Où en est la réforme?

- *Depuis 1999 l'AME règlemente l'accès aux soins des personnes étrangères en situation irrégulière*
- *Loi Immigration : proposition par des sénateurs de supprimer l'AME, heureusement écartée par les députés*
- *Rapport Stefanini et Evin en décembre, chiffres et recommandations*
- *Aujourd'hui plus de projet de loi prévu mais un décret qui modifiera certains points et suscite des inquiétudes*

Les restrictions envisagées

- *La prise en compte des ressources du conjoint assuré social dans le calcul des ressources financières d'admission*
- *Le durcissement des mesures de contrôle administratif*
- *L'obligation du dépôt physique des demandes de renouvellement*
- *Le partage de données entre l'administration de l'assurance maladie et les services du ministère de l'intérieur et des Outre-mer*

Où en est le plaidoyer?

- *Collectif 10 choix politiques pour en finir avec le sida*
- *Observatoire du Droit à la Santé des Etrangers*
- *Elargissement de la mobilisation : par exemple des associations féministes se sont jointes au plaidoyer, communiqué du 17 avril 2024 et des associations de lutte contre la précarité*
- *Toujours grande mobilisation des soignants, lettre ouverte publiée dans le journal Le Monde du 16 avril 2024*
- *Pas de certitude quant au calendrier de cette réforme*

MERCI!